DL 2026-062
29 avril 2026

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260429-DL2026062-DE

JANZE
DES COULEURS PLEIN LA VIE !
MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

CANTON DE JANZÉ

VILLE DE JANZÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZÉ, s'est réuni à l'espace Brûlon, sis 5 avenue du Général de Gaulle, lieu provisoire des séances, en conformité avec la délibération DL2025-011 du 12 mars 2025, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jonathan HOUILLOT, Maire.

Présents : Mmes et MM HOUILLOT, MOREAU, GUAIS, CLOUET, POTIN, CHAUVIÈRE, PINEAU, PICOT, FILEAUX, SAUDRAIS, COUDRAIS, CLERMONT, VEYER, LUNEL, AVRILLAUD, SERRAND, GILOT, RUELLAN, CLAVEAU, GENDROT, BOUGEARD, CASTELLIER, JOLIVEL, BLOUIN, de LASSAT, MAILLARD, LUCAS, CHAPY ;

Absents représentés : M. ESNAULT à M. RUELLAN ;

Secrétaire de séance : M. GUAIS

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 28	Votants : 28 Mme PICOT, membre de l'OGEC, ne prend pas part au vote
Pour: 28	Contre : 0	Abstention : 0

Unanimité

Subventions pédagogiques

Madame Thérèse MOREAU, adjointe en charge des affaires scolaires expose que, chaque année, le conseil municipal attribue aux établissements scolaires publics et privés de Janzé des subventions forfaitaires dites « pédagogiques » pour leur permettre de financer leurs projets comme des classes de neige et de mer, des voyages d'études pour l'amélioration des connaissances des élèves, des spectacles, des formations premiers secours, des sorties pédagogiques. Cette subvention n'est pas obligatoire. Afin d'éviter la multiplication des demandes mais aussi pour assurer une égalité entre les écoles, il est souhaitable de leur accorder des subventions au prorata du nombre d'élèves.

Il est proposé de maintenir les montants par élève votés en 2025 pour l'année 2026, soit :

18,45 €	par élève de Janzé pour les collèges, la SEGPA et la MFR
24,07 €	par élève pour les écoles primaires et maternelles
12,64 €	par élève pour les élèves de l'extérieur de la SEGPA et de la MFR

En fonction des effectifs, la participation par établissement pour 2025 se présente comme suit :

	2025			2026		
Établissements	Participation par élève	Nb d'élèves	Participation totale	Participation par élève	Nb d'élèves	Participation totale
École maternelle publique	24,07	175	4 212,25	24,07	169	4 067,83
École élémentaire publique	24,07	302	7 269,14	24,07	284	6 835,88
École maternelle privée	24,07	148	3 562,36	24,07	143	3 442,01
École élémentaire privée	24,07	259	6 234,13	24,07	247	5 945,29
Collège public Janzé	18,45	258	4 760,10	18,45	236	4 354,20
Collège privé de Janzé	18,45	214	3 948,30	18,45	206	3 800,70
SEGPA Janzé	18,45	18	332,10	18,45	21	387,45
SEGPA extérieur	12,64	97	1 226,08	12,64	95	1 200,80
MFR Janzé	18,45	11	202,95	18,45	10	184,50
MFR extérieur	12,64	182	2 300,48	12,64	168	2 123,52
	Total 2025	**1664**	**34 047,89**	**Total 2026**	**1579**	**32 342,18**

DL 2026-062
29 avril 2026

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260429-DL2026062-DE

VU les effectifs à la rentrée scolaire 2025,
CONSIDÉRANT que les activités des établissements scolaires entrent dans les actions que la commune peut légalement aider,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

– *ACCORDE pour l'année 2026, les subventions pédagogiques (selon les projets cités ci-dessus) qui se présentent comme suit :*

	2026		
Etablissements	**Participation par élève**	**Nb d'élèves**	**Participation totale**
Ecole maternelle publique	24,07	169	4 067,83
Ecole élémentaire publique	24,07	284	6 835,88
Ecole maternelle privée	24,07	143	3 442,01
Ecole élémentaire privée	24,07	247	5 945,29
Collège public Janzé	18,45	236	4 354,20
Collège privé de Janzé	18,45	206	3 800,70
SEGPA Janzé	18,45	21	387,45
SEGPA extérieur	12,64	95	1 200,80
MFR Janzé	18,45	10	184,50
MFR extérieur	12,64	168	2 123,52
	Total 2026	1579	32 342,18

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Gaston GUAIS

Le Maire
Jonathan HOUILLOT

MAIRIE DE JANZÉ
R.F.
35150